



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Bureau du port Square du Général Masson 44510 LA BAULE

N° 7 - décembre 2002

Vœux choisis

Joyeux Noël et Bonne Année!

Vœux de tradition bien sûr mais,

Vœux sincères pour toutes et tous:

Pour les marins plaisanciers que nous sommes,

Pour leur famille, leur bateau et leur équipage!

Joyeux Noël et Bonne Année!

Vœux de compassion bien sûr mais aussi,

Vœux de bonne réparation pour les travailleurs de la mer,

Pour les amoureux de la mer,

Pour nous qui sommes tous, aujourd'hui, des Galiciens.

Joyeux Noël et Bonne Année!

Vœux de bonheur pour que 2003

Vous apporte un ciel clément,

Une mer généreuse et les moments

Riches, paisibles ou intenses que l'on peut,

et que l'on doit toujours rêver!

G. Bosio

Quand on veut... On peut!

32 exactions relevées l'été dernier et 3 cet été. Il fallait mettre les moyens pour obtenir des résultats. Sans doute que l'action conjuguée de la surveillance du port et de la présence accrue des services de police cette année (ça sert d'avoir un ministre en vacances dans la région) ont permis un tel résultat. Démonstration est donc faite *qu'il ne s'agit pas d'une fatalité*. Le gestionnaire du port a comme convenu facturé 25 euros les services de surveillance nocturne et, hormis 3 capitaines qui n'ont pas pu mesurer pleinement cette amélioration, l'ensemble des usagers du port peut se féliciter en payant cette somme d'avoir évité le pire. Toutefois une réflexion trouble mon esprit: dans quelle société vivons-nous? Que deviennent les valeurs de la République et notamment l'égalité? Pourquoi faut-il payer tant pour sa tranquillité? Pourquoi faut-il payer 3 fois? En effet avec l'impôt sur le revenu, le foncier, la taxe d'habitation, etc. je crois que nous cotisons bien suffisamment pour l'État et les communautés locales qui doivent assurer les services de base (sécurité, propreté etc.) pour lesquels elles nous taxent. La preuve est faite: en y mettant les moyens on peut avoir des résultats. Il faut que nos responsables locaux

interviennent. "vouloir c'est pouvoir". Actuellement la politique intérieure de la France a changé (redistribution des effectifs de gendarmerie et de police en fonction de la concentration des populations). Mais de grâce cessons ce jeu de la patate chaude dans les ports. Ce qui se passe sur le quai intéresse la police municipale, sur l'eau la gendarmerie maritime, il y a aussi des CRS l'été sur les plages mais qui faut-il appeler? Qui est présent? Qui viendra? Voilà les points qu'il faudra élucider pour l'année prochaine, pour ma part je pense que nous sommes allés au-delà de notre rôle en payant une surveillance privée. Attirer l'intérêt des pouvoirs publics était notre objectif. Ce n'est pas à nous d'expliquer comment s'y prendre, encore moins de nous substituer aux autorités qu'elles soient locales ou nationales. Nous attendons la juste sauvegarde d'un droit que l'on paye déjà cher, je veux parler du droit d'usage. Une jouissance PAISIBLE et SÛRE des espaces que nous louons. Nous contribuons à protéger nos biens. Nous les assurons. Que la collectivité assure la sécurité "à terre" des abords, des accès! C'est là incontestablement de leur responsabilité.

H. Jamain

Évolution de la législation

À partir du 1^{er} janvier 2003 (en principe) l'usage des WC marins est interdit dans les ports et dans la bande du littoral tout comme le rejet des eaux usées dites noires. Les bateaux devront être équipés de réservoirs spéciaux pour les eaux noires. Les ports devront être équipés de stations de pompage pour les recueillir. Le Port du Pouliguen sera équipé.

Le carénage des bateaux va être prochainement interdit en dehors de zones spécialement aménagées.

La vitesse des navires est limitée à 3 nœuds dans le port comme dans les passes et chenaux d'accès. Cette vitesse est portée à 5 nœuds au-delà de la bande des 300 m. Les bateaux rapides qui passent à proximité des voiliers et autres bateaux lents sont responsables de leur houache. Ils peuvent faire l'objet d'un "rapport de mer" de la part de ceux qui ont été secoués abusivement adressé aux Affaires Maritimes de St Nazaire. La navigation à voile est interdite à l'intérieur du port de même que la pêche depuis les quais et infrastructures.

B. Gaudubois

Cotisation 2003

La citation du Président:

*"Tous ensemble,
chacun est plus fort".*

Merci pour votre nécessaire adhésion.

(Bulletin d'adhésion détachable en page 4.)

Contrats d'assurances
pour la plaisance et les
professionnels du nautisme.



Leader sur le marché Européen,
l'assureur de référence
du réseau JEANNEAU.

Partenaire de l'A.P.P.B.P.

Port de Plaisance - 44380 PORNICHET - TÉL. 02 28 55 01 01 - Fax 02 28 55 01 09 - ASC. FR - E-mail: jmsuard@asc.fr

Dernières nouvelles

Faisons le point des travaux et équipements

1 - Réaménagement du second bassin : Le maître d'œuvre est choisi pour l'opération de découpage des anciens pieux et l'implantation des nouveaux. L'aménagement des nouveaux pontons et les catways demandés et attendus sont confiés à la CCI. Gageons que ce choix de procédure de gestion direct permettra de gagner du temps et de tenir sans retard l'objectif de mai 2003. Cette date est confirmée comme un objectif impératif. En janvier nous rencontrerons la CCI et les techniciens concernés pour participer et aider au pilotage du dossier.

2-Zone technique : Elle est évidemment utile et nécessaire pour l'entretien et la maintenance. L'aménagement d'une telle zone devient obligatoire car il n'y aurait plus d'autorisation de carénage sur zone non équipée fin 2002. Dans la configuration de notre port en ria et en centre ville, il n'y a pas d'autre possibilité que l'aménagement d'une zone propre en rive du 3e bassin. Conclusions : c'est bon pour tous les bateaux à moteur, petits et moyens ; c'est inaccessible pour les voiliers (sauf démâtage et faible tirant d'air et d'eau). La réglementation est rigoureuse et aberrante sur notre site pour les voiliers, mais elle s'affirme totalement incontournable. Propriétaires de voiliers préparez-vous à solliciter d'autres ports ou installations de proximité pour le grand carénage d'avant saison ! Pour 2003 une tolérance bien comprise est attendue et demandée.

Le législateur étant ferme quant aux conditions et aux dates. Puissent nos décideurs être prompts et déterminés dans les décisions budgétaires, évidemment nécessaires ! Le Conseil Général affirme sa volonté dynamique. Hourra !

3 - Surveillance : 80 % des usagers ont réglé leur participation 2002 de 25 euros pour la surveillance du port. Le taux de réponses spontanées et rapides est significatif de la volonté des usagers de mutualiser leurs efforts *pour ne pas subir toujours plus*. Sans cocorico les résultats de la surveillance sont significatifs. Sur la période de surveillance 3 exactions d'importance signalées au lieu de 32 enregistrées en 2001 (sur la même période) ! L'Assemblée Générale aura à confirmer clairement le maintien de cette couverture mutuelle pour 2003. Nous demandons que le tarif actuel pour la période considérée soit maintenu. Convaincus de votre adhésion par votre participation massive à cette mesure d'urgence, nous demandons aux retardataires 2002 d'envoyer leur contribution (25 euros à titre de rappel) sans tarder. Merci.

4 - Dragage : Port en ria, port en fond de baie, port tout en longueur, port à seuil, voie d'approvisionnement des marais salant : autant de contraintes géographiques autant de contraintes techniques. La première, la plus évidente est le dragage et la hauteur d'eau à maintenir contractuellement dans le port. Il s'ensable et s'envase vite ! Un audit permanent par relevé de sonde est, nous affirme-t-on, régulièrement effectué par le personnel du port. Les exigences en matière de dragage sont hyper sévères, longues et pointilleuses. Il y a beaucoup de problèmes à éviter ou à résoudre. Les listes de problèmes s'allongent chaque fois, celle des solutions restent

désespérément pauvres et aléatoires. La mer n'attend pas. Elle ne s'accommode ni du "système D", ni des règlements tatillons. Alors... ?

5 - Aménagement zone technique 3^e bassin (bis) : Accès des usagers, accès du public, il faudra bien penser à séparer les risques et les responsabilités ! Où commence la zone portuaire, où s'arrête la zone publique ? À quels types d'usages ou d'usagers sera-t-elle affectée ? Pour d'évidentes raisons techniques et de sécurité cumulées, il faudra fixer et matérialiser les limites. Les pontons, les professionnels du nautisme, et les usagers gagneront au moins plus de sécurité pour les accès et les abords. Le coûteux droit d'usage gagnera en confort, en sécurité et en fiabilité, c'est bien le minimum requis !

6 - Tarif portuaire 2003 : Une augmentation de 2 % était annoncée pour 2003 ! Cette option ne peut nous convenir, si elle est justifiée avec simplisme par l'unique et traditionnellement coupable inflation. 2 % font quelle recette supplémentaire en euros ? Pour quoi faire ? Pour faire vite et mieux dans ce port déjà trop cher ? Qu'on le dise clairement ! La CCI a le devoir de nous présenter et de nous commenter le budget rigoureux et responsable que nous allons abonder. Toujours plus de transparence. La participation positive et responsable des usagers et de leurs représentants est à ce prix.

ATTENTION

Nous regrettons et protestons. Les tarifs des contrats nous ont transmis avant toute validation par le Conseil Portuaire du 20 décembre 2002 et par le concessionnaire. Retard administratif ou passage en force ? Le conseil portuaire doit rester un conseil obligatoirement consultable (pour avis et vote) non une simple "chambre d'enregistrement". Quant au respect de l'autorité du concessionnaire ??? N.D.L.R. : "Errare humanum est, perseverare diabolicum" !

P.-S. En raison des méthodes adoptées et du "règlement parapluie" imposé avec restriction des services et divers transferts de responsabilités sur les "usagers-clients", vos représentants n'ont évidemment pas approuvé et voté la grille tarifaire 2003. Nous sommes des clients, non des assujettis, et entendons bien être considérés comme tels. G. Bosio

La bourse des équipages

- JP. Maurice cherche 1 ou 2 équipiers pour croisières cotières Sud Bretagne sur voilier de 9,50 m par périodes de 4 à 5 jours minimum. Tél. 02 40 60 37 45 - 06 30 50 04 73.
- ST GWENAEL recherche équipier - Tél. M. Toureau 02 40 42 17 40.
- Propriétaire bateau 5,5 m 120 CV recherche coéquipier pour pêche côtière Tél. 02 40 62 30 57.
- Recherche un équipier pour samedis et dimanches. Tél. 02 40 42 09 73.

Vous préparez une croisière à plusieurs bateaux, vous recherchez des équipiers, adressez-nous vos messages sur format carte de visite, nous les diffuserons dans cette rubrique et les afficherons au panneau de l'Association (gratuit mais réservé aux membres de l'Association).

H. Jamain

Le conseil ASC

Comment éviter les surprises en cas de sinistre ?

A) Le mode d'indemnisation le plus souvent pratiqué est celui de la valeur en vétusté déduite. C'est-à-dire que c'est après sinistre et sur rapport que l'expert définira soit la valeur vénale à l'occasion d'une perte totale, soit la vétusté retenue sur un remboursement en dommage partiel.

B) Le choix d'une indemnisation en valeur à neuf (pour les bateaux neufs) ou en valeur agréée (pour



les bateaux d'occasion) permet de fixer, dès la souscription du contrat de Navigation de Plaisance, la valeur sur laquelle vous serez indemnisé en cas de perte totale, ou d'indemnisation sans vétusté sur la

quasi-totalité de votre bateau en cas de dommage partiel (bien souvent, le seul point exclu est les voiles). Le prix d'un contrat de type A) sera forcément beaucoup plus bas...

La version B) peut vous être proposée avec plusieurs variantes, la principale étant la limite temporelle du calcul d'indemnisation : généralement fixée à 3 ans.

Nous la fixons sur toute la durée de votre police, afin que vous bénéficiiez des meilleures conditions, en toute sérénité.

L'APPBP défend d'abord les usagers du port.

Oui mais, sortis du port nous avons peut-être d'autres actions à mener. L'aménagement et l'utilisation du domaine maritime, la protection de l'environnement, et la sécurité sont des sujets qui nous intéressent tous. Pour avoir plus de poids vis-à-vis des administrations et des collectivités locales, des associations de plaisanciers se regroupent localement. L'UNANCM (Charente Maritime) et l'UNANM (Morbihan) souhaitent susciter un regroupement. L'objectif: l'union Nationale des Associations de Navigateurs. Ces regroupements représentent notamment les plaisanciers au sein du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance, du Comité des utilisateurs du SHOM et du Conseil Supérieur de la Météorologie. Des actions sont menées en vue de modifier la tarification des abonnements des VHF et de la législation pour ce qui concerne les équipements de sécurité obligatoire à bord des bateaux. Une réflexion est engagée au sein du conseil d'administration de notre Association afin de prendre des contacts, évaluer l'intérêt de ce rapprochement et le travail à fournir pour organiser cette opération. Rien ne sera décidé sans consultation des adhérents.

H. Jamain

Pour que l'essence coule à flot.

Voici un point dur du port, la pompe à carburant! Les usagers continuent de préférer le débit de Pornichet à celui de notre port! Renseignement pris, il y a deux facteurs qu'il conviendrait d'améliorer. La limite d'achat de 90 euros est trop basse. Des usagers doivent s'y reprendre à 3 fois avec leur carte pour faire le plein. (Imaginez monter et descendre cette échelle peu commode et vous comprendrez le pourquoi de cette préférence pour le port voisin). Le prix du carburant est plus élevé sur le port que dans les commerces avoisinants. Cela incite certains d'entre nous à transporter des bidons et effectuer des transferts aux risques de renverser du polluant dans le port. Nous désirons obtenir des autorités concernées que la limite d'achat soit portée à une valeur équivalente à celle d'un DAB (distributeur de billet), et que la concession du débit de carburant soit transmise à un commerçant pratiquant des tarifs concurrentiels. Pour information, au Crouesty c'est l'Intermarché du port qui vend au même tarif qu'a ses pompes pour voiture.

H. Jamain

Au Voleur...!

Quels que soient les moyens utilisés, gardiens, surveillants, éclairages ou alarmes sophistiqués, vous n'empêchez pas les vols sur vos bateaux... Ils ont même lieu quand vous êtes à bord!!! (et oui).

Il appartient à chacun de se couvrir de tous risques maritimes et personnels auprès d'assureurs spécialisés. C'est avec eux que vous déterminerez la valeur de vos biens en cas de vols ou incendie. N'oubliez pas que l'assurance ne coûte "cher" qu'AVANT. N'oubliez pas, non plus, que la CCI, ST Nazaire qui gère le port de La Baule - Le Pouliguen ne saurait voir selon les textes officiels (Arrêtés Préfectoraux ou Ministériels) sa responsabilité, comme celle du syndicat du Port, recherchée pour les dommages et risques de mer. De même le Syndicat concessionnaire (comme son gestionnaire CCI, ST Nazaire) ne peut voir sa responsabilité engagée pour les vols commis dans l'enceinte du Port sur les navires des usagers; ces derniers ayant la liberté de se couvrir contre ledit risque.

B. Gaudubois

Osons!

"Erika" prénom maudit sur nos côtes, "Prestige" nom indigne et maudit en Galice; Tous ces "bateaux-poubelle", auraient dû être rebaptisés, "l'Irresponsable" "le Scandaleux", ou peut-être, et pour combien de temps encore: "l'Impuni" affublé du numéro d'une trop longue série!

Hier et ici, pour faire face et reprendre courage je déclarais "le mazout n'est pas soluble dans les larmes". Rapidement en silence, nos côtes ont été nettoyées. Beaucoup ont serré les dents de colère et de fatigue. Là-bas, la mer et la sueur des hommes feront à nouveau leur travail. Mais où sont les décideurs? Que font-ils?

Les méandres nauséabonds des organisations coupables ne doivent ni dissuader ni empêcher d'agir. Elus et décideurs nul ne peut se dire responsable et désespéré. Il faut enfin vouloir... Oser ne pas subir. Oser mettre fin à ce qu'aucune infortune de mer ne saurait excuser.

Travailleurs de la mer ou plaisanciers... pour que les décideurs décident soyons solidaires au-delà de la compassion et déterminés au-delà de l'émotion.

G. Bosio, novembre 2002.

Homard à la Chavanon

Ci joint la preuve en photo: le homard bleu de 2,800 kg pêché à la ligne par notre ami Jean Paul, sur un traînard appâté avec un maquereau frais, par 18 mètres de fond sur le Banc de Guérande le 16 juillet vers 18h00 (c'est précis). Il fut délicieux et fort apprécié des convives,



- " Je ne sais pas si je recommencerais... il ne faut jamais abuser des bonnes choses! "

J.P. Chavanon

Les oiseaux... une autre "Hitchcock's story"

Ils nous collent, ne nous lâchent pas. Sur les pontons G et H cela devient impressionnant. "Ils se posent en grappe sur mon mât de pavillon" témoigne un adhérent. Les fientes couvrent le pont des bateaux, dégoulinent et tachent le gel coat. Ces bergeronnettes grises que Christian FEVRIER a identifiées, présentes dans toute l'Europe, affectionnent d'habitude les campagnes, les ruisseaux, ou les étangs. La bergeronnette grise se nourrit d'insectes, de larves, niche près de l'eau etc.



Tout ceci est bien gentil, mais on fait "comment" pour s'en protéger, pour nettoyer nos bateaux et les faire fuir? Rien ne marche, à l'heure de l'internet, le C.D. Rom dans les haubans ne vaut pas plus que le traditionnel hibou. Un de nos adhérents les plus gênés, et non des moindres puisqu'il s'agit de notre président, nous donne son truc.

- " Je les ai observés, ils arrivent le soir ou les jours de grand vent, pour se mettre à l'abri des cabines, des capotes ou, le must, sous un taud. C'est pourquoi les bateaux sous le vert qui les abritent des vents dominants sont les plus touchés. L'astuce consiste à protéger le bateau par un filet à oiseaux (en vente dans les jardineries). Lorsque le gel coat est très taché, avec du déjaunisseur et de l'huile de coude, j'ai obtenu d'excellents résultats sans encourir les foudres de la L.P.O* "

Merci Gérard d'avoir pris la plume pour un tuyau au poil.

*L.P.O: ligue de protection des oiseaux

H. Jamain

Les numéros utiles

Gendarmerie	02 40 61 24 02
Brigade des Recherches	02 40 22 95 06
Affaires Maritimes St-Nazaire	02 40 22 95 03
CROSSA ETEL	02 97 55 35 35 par VHF Canal 16
Sémaphore CHEMOULIN	02 40 91 99 00
DOUANE Montoir	02 40 45 88 78
Capitainerie	02 40 11 97 97 Fax 02 40 11 97 98

Dernière minute... conseil portuaire du 20 décembre

Comme chacun des usagers du port notre Association a reçu par la poste la proposition de renouvellement de contrat de location pour 2003. Surprise! Au 20 décembre 2002 le conseil portuaire n'avait ni examiné ni validé les tarifs 2003.

Surprise! Au verso du document, un règlement du port modifié sans que nous ayons jamais été appelé à le discuter. Dans l'état actuel nous le considérons maladroit, mal rédigé, abusif et incomplet... De plus:

Ni la C.C.I., ni le Conseil Portuaire n'ont affirmé la capacité juridique réelle du gestionnaire du port à imposer un nouveau contrat de location lié à un nouveau texte de règlement du port. En conséquence, si le contrat de location est évidemment nécessaire, le règlement imposé en annexe ne peut être considéré comme valide en tant que règlement du port. Le règlement dit de "Police du port" validé par le concessionnaire et enregistré en préfecture le 20 avril 1980 reste applicable jusqu'à l'éventuelle adoption d'un règlement unique et cohérent dont les modifications substantielles imposées aujourd'hui auront été ré-examinées avec les instances compétentes et responsables (CCI sous-concessionnaire, SIVU, Conseil Portuaire, représentants de votre association...) et validées par le Conseil Général. Dans la nécessaire perspective d'un prochain rendez-vous constructif sur ce sujet nous avons accepté les excuses de la Direction des ports. À suivre.

Vos délégués au Conseil Portuaire.

Message du grand argentier

Certains regrettent de ne pas recevoir le "Petit Pavillon Bleu" ou autre info. Explication:

La liste des adhérents servant aux routages est mise à jour sur la base des membres à jour de leur cotisation à fin avril (après l'AG annuelle) vous adhérez c'est bien mais peut-être plus tardivement... plus précocement ce serait mieux: pas de coûteuse(s) relance(s) et une info régulière pour vous. Encore merci de votre participation compréhensive.

J. Sauvaget.

Sortie pêche 2003

Compte tenu que les horaires de marée et coefficients sont peu favorables dans les périodes juillet - août en 2003, nous proposons une sortie simple, ludique et conviviale ne nécessitant pas de matériel, ni de connaissance de la pêche et possible pour tous les bateaux.

Pêche à pied au phare du Four, puis, sur la route du retour, **une pêche aux maquereaux**. Juste un seau, une simple ligne de traîne et de la bonne humeur seront nécessaires. Une journée comportant le matin le parcours: Le Pouliguen - Le Four, mouillage et débarquement avec annexes pendant 2 heures à marée basse, casse-croûte à bord pendant la 2e heure de montante, pêche à la traîne durant le retour.

Sortie le **samedi 30 août**: coefficient 101 - Départ de 7 heures à 10 heures.

Mouillage à **La Calebasse** de 11h45 à 13h45. Casse-croûte de 14 heures à 15 heures. Pêche aux maquereaux à partir de 15 heures.

Retour au Pouliguen vers 19 - 20 heures.

Tout est à confirmer, vos suggestions seront les bienvenues lors de l'AG en Avril.

J.P. Chavanon

Croisière PEN BRON - ARZAL

Les 22 et 23 juin 2002 comme chaque année depuis 19 ans, la croisière de solidarité a offert aux handicapés une sortie de rêve. Cette manifestation, comptait quelque huit cents participants au total et cent trente bateaux. C'est fut un succès qui permit d'embarquer dans la joie quelque 200 passagers... Tous les skippers en gardent un souvenir inoubliable.

L'Association des œuvres de PEN BRON envisage pour l'année 2003 de donner une dimension exceptionnelle pour fêter le XX^{ème} anniversaire.

En fonction de l'adhésion des propriétaires de bateau à ce projet élargi, il est envisagé d'établir un programme sur 3 jours, les 21, 22, 23 juin 2003...

Le 1er jour, 21: Pen Bron - Arzal

Le 2e jour, 22: soirée à Arzal, Promenade sur la Vilaine (jusqu'à Folloux).

Le 3e jour, 23: Arzal - Pen Bron.

Pour ceux qui désireraient dans un esprit de solidarité participer à cette sortie, il est urgent de **contacter** l'organisation en adressant une demande au **D. F. MOUTET**, Centre Marin de Pen Bron 44 420 LA TURBALLE.

Nota: seuls les voiliers ou vedettes permettant d'embarquer un ou deux passagers peuvent s'associer à cette sortie. Merci pour eux.

En bref...

- Bientôt un nouveau format pour la carte d'adhérent en 2003, mêmes dimensions qu'une carte bancaire, pas de publicité, valable un an.

- Nous n'avons reçu aucun des relevés de sonde que nous vous avons demandé dans notre N° de Juin. Sans doute s'agit-il d'un oubli de votre part! Songez-y avant qu'il ne soit trop tard!

- La C.C.I nous a adressé ces jours-ci notre facture et contrat de location d'emplacement pour l'année 2003. En arrivant au bas de la page, j'ai lu que la signature de ce document valait aussi pour acceptation d'un nouveau règlement du port. J'ai failli tomber de ma chaise. Pensez donc, l'association qui n'a pas été consultée n'est même pas prévenue. J'ai donc lu ce nouveau règlement et force est de constater que la C.C.I. se dégage de ses responsabilités. C'est même aux usagers du port de contrôler l'état du ponton! En prenant un peu recul vous constaterez que les devoirs du loueur se rédigent en 5 lignes, ceux du locataire occupent le reste de la page. **En définitive nous pensons payer pour un service et nous achetons des contraintes.**

H. Jamain.

APPBP* Bulletin d'adhésion 2003

Je désire adhérer à l'APPBP,

Nom: **GRANGE** - 3 JAN 2003 Prénom: **Jean-Etienne**
(Lettres en majuscules)
Adresse: **35/37 Rue Notre Dame**
Code postal: **44570** Ville: **CLÉCY**
Téléphone: **02 31 69 71 27** Portable: **06 09 90 14 95** Fax: **02 31 69 46 28**

Bulletin à retourner avec votre règlement de 16€ (cotisation annuelle). * Association des Plaisanciers du Port de La Baule Le Pouliguen

Bureau du port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE